

Hôpital Riviera-Chablais



Le site hospitalier de Rennaz ouvre, avec celui de Martigny, une consultation dédiée au Covid long. KEYSTONE/JEAN-CHRISTOPHE BOTT

Un centre pour traiter les séquelles du Covid

Rennaz et Martigny accueillent les patients souffrant de symptômes du coronavirus plusieurs semaines après l'infection.

Les deux premières vagues de la pandémie de coronavirus ont mis les services hospitaliers à forte contribution et une partie des patients atteints par le virus souffrent de séquelles à long terme. Afin de répondre à leurs besoins, une consultation à vocation multidisciplinaire a été mise en place à Rennaz et à Martigny (VS) depuis le 1^{er} mars.

«Avec plus de 560'000 cas de Covid-19 en Suisse, nous pensons que le Covid long va devenir un problème de santé publique», estime le chef du Service de médecine de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC) Nicolas Garin dans un communiqué publié mercredi par le HRC et le Centre hospitalier du Valais romand (CHVR).

L'OMS estime que 10% des personnes ayant contracté la maladie

sont susceptibles d'avoir des séquelles. En Suisse, 15% des personnes hospitalisées ont nécessité une réhabilitation après l'infection aiguë, détaille Pierre-Olivier Bridevaux, chef du Service de pneumologie du CHVR.

«La plupart des personnes atteintes de Covid-19 ont une récupération complète, mais plus l'infection aiguë a été sévère, plus le risque de développer un Covid long est élevé», ajoute celui qui est aussi responsable de l'Unité de pneumologie de l'HRC. À titre indicatif, trois personnes sur quatre qui ont été hospitalisées développent un Covid long.

De la fatigue à la dépression

Variables, les symptômes vont de la fatigue excessive aux difficultés respiratoires en passant par des douleurs thoraciques. Ils se présentent aussi sous forme d'anxiété, de dépression, de troubles de la concentration ou du sommeil ainsi que des difficultés à reprendre une vie active.

Pour répondre au mieux à ces différentes souffrances, la structure créée est composée de divers spécialistes, dont des pneumologues, des psychiatres et des



Pierre-Olivier Bridevaux, chef du Service de pneumologie du CHVR

physiothérapeutes. Le Covid long étant encore une maladie peu étudiée, la consultation recourt également à des «patients experts», relève encore Pierre-Olivier Bridevaux.

«Nous envisageons les patients comme des partenaires. Ce sont eux qui, en premier, ont attiré l'attention des médecins sur l'anosmie (*ndlr*: perte de l'odorat), par exemple. Si l'on était restés dans nos schémas habituels, on aurait pu passer à côté de ce symptôme du Covid-19.»

Une étude nationale sur les effets à long terme du Covid-19 est en cours, mettant à contribution la plupart des hôpitaux universitaires et cantonaux. La consultation de Martigny et Rennaz apportera sa pierre à l'édifice.

Pour l'heure, le Covid-19 semble atteindre la respiration de deux manières différentes, explique le Pr Bridevaux. La première, qui provoque des lésions inflammatoires, parfois fibro-

santes, atteint le poumon en tant qu'organe. La deuxième affecte la perception de la respiration: le patient peine à respirer alors que les poumons n'ont plus de lésion visible. «La clé du problème se trouve peut-être dans la partie du cerveau qui commande la respiration.»

Suivi personnalisé

Cette consultation s'adresse en premier lieu aux personnes ayant été diagnostiquées d'un Covid-19 et souffrant de symptômes nouveaux ou persistants six semaines ou plus longtemps après la résolution de la phase aiguë. En place depuis dix-sept jours, la consultation «se remplit peu à peu. Les patients accueillis sont souvent référés par leur médecin de premier recours», relève Pierre-Olivier Bridevaux.

Les patients sont reçus en pneumologie. Un bilan complet est effectué, comprenant des tests respiratoires, des questionnaires et une radiographie des poumons. En cas de besoin, cela peut être complété de divers examens ou de bilans neurologique ou nutritionnel par exemple. Un projet thérapeutique personnalisé est ensuite proposé au patient. **ATS**

À la vallée de Joux, on se remet à penser fusion

Politique

Une dizaine d'années après un premier échec, les trois Communes combières lancent une étude de faisabilité en vue d'un mariage qui pourrait être acté en janvier 2027.

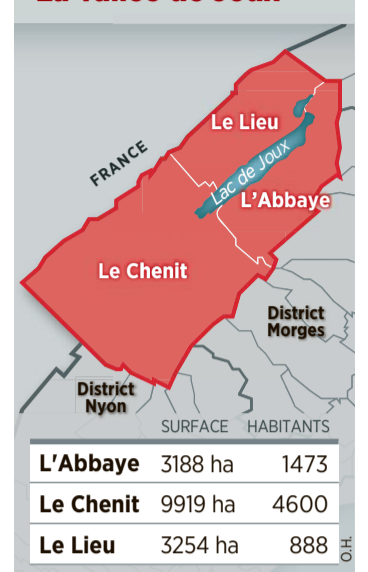
La vallée de Joux est le nom d'une région. Désignera-t-il un jour une commune d'environ 7000 habitants? Si la question s'est déjà posée officiellement il y a une dizaine d'années, échouant à convaincre le Conseil communal de L'Abbaye, elle est à nouveau d'actualité. Mercredi matin, L'Abbaye, Le Chenit et Le Lieu ont annoncé par un communiqué commun le lancement d'une étude de faisabilité d'une fusion.

«Le but est de pouvoir évaluer de manière objective les avantages et inconvénients d'une fusion», explique Olivier Baudat, président du comité de pilotage de cette étude qui devrait durer une année. L'exercice associera étroitement, via des groupes de travail, la population de la vallée de Joux et les sept fractions de communes, cette particularité administrative-politique à laquelle nombre de Combiers sont encore attachés. «La fusion, si elle devait se concrétiser, n'entraînerait pas automatiquement leur disparition», souligne du reste d'emblée Olivier Baudat, actuel vice-syndic du Chenit. Elles seront quoi qu'il en soit au cœur des discussions. «Et peut-être qu'on se rendra compte que le temps est venu de tourner la page, qui sait... Tout est ouvert», reprend-il.

Des contours prédéfinis

Une chose en revanche qui ne devrait pas susciter grands débats, c'est le nom de la possible nouvelle commune. La Vallée de Joux (avec ou sans déterminant?)

La vallée de Joux



semble en effet s'imposer. En revanche, la dénomination Le Chenit - le nom de la plus grande des trois communes, qui rassemble notamment Le Sentier, Le Brassus et L'Orient - semble vouée à disparaître, puisqu'elle ne désigne aucune entité physique.

Autre atout dans la manche des pro-fusion, l'étendue de la future entité ne sera pas discutée non plus: ses contours existent déjà en tant que tels.

L'étude débouchera sur un préavis qui devrait être soumis dans le premier trimestre 2022 aux organes délibérants des trois communes. Soit là où le projet a été relancé, via une motion - déposée en 2019 - qui demandait aux trois Municipalités de tout mettre en œuvre pour étudier la faisabilité d'une fusion. En cas d'acceptation, plusieurs étapes resteraient évidemment à franchir. Dont un passage devant le souverain, avant que la nouvelle commune puisse entamer son existence, au 1^{er} janvier 2027. **F.R.A.**

Coteau-Est: Yverdon n'ira pas au Tribunal fédéral

Urbanisme

La Municipalité ne recourra pas dans l'affaire du plan d'affectation reporté à l'horizon 2030.

La Municipalité d'Yverdon a décidé de ne pas recourir au Tribunal fédéral contre la décision de la Cour de droit administratif et public du Canton de Vaud. Cette dernière avait jugé irrecevable le recours interjeté par la Commune nord-vaudoise contre la décision prise par un syndicat

d'améliorations foncières de poursuivre les études relatives à la réalisation du plan d'affectation Coteau-Est («24 heures» de mercredi).

Dans un communiqué envoyé mercredi au sortir de sa séance hebdomadaire, l'Exécutif précise par ailleurs que la décision de reporter ce plan d'affectation et deux autres projets urbanistiques (Roseyres et Aux Parties) après 2030 ne relève pas du seul fait de la municipale Gloria Capt, mais bien de l'ensemble du collège. **F.R.A.**

Riviera-Chablais

Le nouveau journal a son rédacteur en chef

Karim Di Matteo, journaliste à «24 heures», sera le rédacteur en chef de «Riviera-Chablais Votre Région», a annoncé hier la direction du nouveau média dans un communiqué. «Je rêve d'un journal bienveillant, proche de ses lecteurs et qui sache valoriser les nombreuses richesses locales», y explique le futur rédacteur en chef. Le journal sera lancé début mai sur abonnement, avec deux numéros-ménages le 24 mars et le 15 avril en guise de coup d'envoi. Son équipe sera composée de huit journalistes qui couvriront également l'actualité de la région pour «24 heures». **G. WY**



ODILE MEYLAN

Stéphane Rezso renonce à la syndication

Crissier

Boudé par les électeurs au premier tour, le syndic et député PLR lâche les rênes pour mieux rester dans la course.

«On n'abandonne pas un soldat blessé derrière les lignes.» Avec cette image, le syndic de Crissier, Stéphane Rezso, annonçait il y a quelques jours qu'il restait dans la course à la Municipalité au deuxième tour, sous la bannière du CDC (Centre Droite Crissier). Son parti ne l'a pas lâché, malgré l'énorme claque administrée par les électeurs au premier tour. Celui qui est aussi député PLR est arrivé dernier avec un score de 27,56%. Aujourd'hui, il annonce qu'il ne briguera pas la syndication.

«J'ai été sanctionné. Il faut en accepter les conséquences. La syndication est un concours de beauté et force est de constater



Stéphane Rezso
Syndic de Crissier

que je ne l'ai pas remporté», commente l'intéressé, qui ne boude pas les métaphores. Dont acte. C'est désormais un autre sortant CDC, Laurent Bovay, qui revendiquera la tête de l'Exécutif. Le municipal en charge des Domaines, des bâtiments et du label Cité de l'Énergie a en effet remporté le plus de suffrages, avec 38,94%, suivi de deux autres candidats CDC.

«Nous sommes désormais en zone urbaine»

Alors que le nouveau parti antidensification Sauvegardons Crissier a raflé 18 sièges au Conseil communal en étant très critique sur la gestion de Stéphane Rezso, celui-ci ne renie pas de s'être fait

le défenseur de plusieurs projets de quartier. «Le déclencheur a été le plan de quartier des Uttins, situé à proximité de villas, analyse-t-il. Ce que veulent les opposants, c'est en rester à la petite maison dans la prairie. Ils ne réalisent pas qu'avec la loi sur l'aménagement du territoire nous sommes désormais en zone urbaine.»

Si les électeurs ont plébiscité un ralentissement de l'urbanisation, Stéphane Rezso plaide que le droit est de son côté, avec un exemple qui paraît tomber à pic. Il annonce ainsi que les recours contre le projet des Uttins viennent d'être rejetés par la Cour de droit administratif et public. «Les opposants ont perdu sur toute la ligne», sourit-il. La bataille n'est toutefois pas finie, car des appels restent possibles. Et Stéphane Rezso devra aussi se battre pour rester à la Municipalité, le 28 mars prochain.

Chloé Banerjee-Din

PUBLICITÉ

24 heures | Partenaire média

OCL ORCHESTRE DE CHAMBRE DELAUSANNE

NOUVEAU DISQUE

DMITRI CHOSTAKOVITCH
SYMPHONIES DE CHAMBRE

JOSHUA WEILERSTEIN (DIRECTION)

DISPONIBLE SUR

f FUGA LIBERA | RTS Radio Télévision Suisse

outhere | amazon music